

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 28 juin 2012 nommant les membres de la commission des lettres

A.M. 03-02-2020

M.B. 27-02-2020

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel, l'article 3, § 1^{er} et § 2, remplacé par le décret du 20 juillet 2005, l'article 3, § 4, remplacé par le décret du 1^{er} février 2008, et l'article 8 modifié par le décret du 20 juillet 2005 et complété par le décret du 10 novembre 2011;

Vu le décret du 11 janvier 2008 portant ratification de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement d'instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel;

Vu le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement d'instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel, le titre I^{er} modifié par les décrets du 10 novembre 2011 et 17 juillet 2013, et l'article 31;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 juin 2006 portant exécution du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel, le chapitre II;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2014 portant exécution du décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs;

Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2012 nommant les membres de la commission des lettres modifié par les arrêtés des 24 juin 2013, 2 octobre 2015 et 28 avril 2016;

Considérant le décès de Madame Marie-Christine Pironnet en date du 31 juillet 2019;

Considérant que le mandat de membre suppléant de Madame Carine Gol-Lescot devient par conséquent effectif,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, § 2 de l'arrêté ministériel du 28 juin 2012 nommant les membres de la commission des lettres, les mots : «Mme PIRONNET, Marie-Christine, au titre de représentante du Mouvement réformateur» sont remplacés par : «Mme GOL-LESCOT, Carine, au titre de représentante du Mouvement réformateur».

Article 2. - A l'article 2, § 2 du même arrêté, les mots : «Mme GOL-LESCOT, Carine, au titre de représentante du Mouvement réformateur» sont supprimés.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur à la date de sa signature.

Bruxelles, le 3 février 2020.

B. LINARD